

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 16 mai 2022

Délibération n° 2022 – 16/05/2022 – 9

Travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 3 mai 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 9 Membres représentés : 7 Total : 16	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 16 Pour : 16 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 7 avril 2022 et la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.**

Dijon, le 17 mai 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 7 avril 2022
Tableau commission FSDIE du 7 avril 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 07/04/2022

n° dossier	Association (nom en clair)	Association (acronyme)	Dossier en report ?	Date commission report	Titre du projet	Date début du projet	Date fin du projet	Budget total (€)	Montant subvention FSDIE sollicitée (€)	Montant subvention culturelle sollicitée	Avis commission	Montant accordé (€)	Commentaires
2022-226	ESN InsiDijon	ESN	Non		Voyage à Beaune	12/02/2022	12/02/2022	1 127,50	540,00	-	favorable	540,00	La commission relève une différence au niveau du montant de la demande de subvention, entre celui saisi dans la demande et celui qui figure dans le budget prévisionnel. Puis, concernant le devis pour les Hospices de Beaune, il aurait été préférable d'avoir au moins la capture écran du site qui affiche les tarifs, à défaut d'un devis, et non pas seulement un document qui l'indique, rédigé par l'association sans illustration de la source du tarif. Malgré tout, la commission émet un avis favorable, pour le montant saisi, soit 540 €
2022-228	Bureau des Etudiants Dijonnais en Activités Physiques et Sportives	BEDAPS	Non		Journée Nationale du Sport et du Handicap	23/03/2022	23/03/2022	1 176,90	400,00	-	favorable	400,00	
2022-231	Corporation des étudiants en droit de Bourgogne	CORPO droit	Non		Voyage institutionnel	07/02/2022	07/02/2022	2 684,40	880,00	-	report	0,00	Concernant la fiche d'engagement : il y a une incohérence entre nom et signature - attention à la falsification. Il y a par ailleurs une différence entre la saisie en ligne et le budget prévisionnel concernant le montant de la demande de subvention. Ensuite, concernant le devis n° 3 : ce qui apparaît ne correspond pas au total (199 €). Par ailleurs, les 250 affiches A2 semblent beaucoup pour un voyage institutionnel. Les corpus sont-ils bien en rapport avec le voyage institutionnel ? (500 exemplaires; alors qu'il y a 60 participants au voyage). Les plus de 600 € de frais d'impression apparaissent incohérents pour un voyage institutionnel. Par ailleurs, le devis Panthéon indique 61 personnes, pour 60 participants déclarés. Enfin, certaines des factures sont au nom des personnes et non de l'association, il faut faire attention, pour le bilan et pour la tenue de la comptabilité (soit l'association a payé et doit recevoir une facture à son nom, soit des membres ont avancé des frais et ont été remboursés, et il faut alors noter de frais et attestations sur l'honneur de perception du remboursement). Le dossier est placé en report. L'association devra corriger et déposer un dossier complet et régulier avec un budget conforme, des quantités qui correspondent aux participants en apportant des explications au sujet des affiches A2 et des corpus, et des nombres qui avaient été présentés (journaux 350, affiches A2, corpus 500), ainsi qu'une fiche d'engagement correcte.
2022-234	Association Droit Dijon	ADD	Non		Procès d'assises fictif	02/02/2022	02/02/2022	139,73	141,01	-	favorable	69,86	
2022-236	Association Droit Dijon	ADD	Non		Voyage institutionnel	04/02/2022	04/02/2022	1 714,40	853,85	-	favorable	624,42	Malgré le dépôt hors délai, et le déséquilibre du budget, la commission accepte d'étudier le dossier. Elle a recalculé la subvention qu'elle peut attribuer, à la fois pour ne pas dépasser le plafond des 50 % et en tenant compte des recettes déjà encaissées (participation des étudiants), pour arriver à l'équilibre. La subvention qui peut être accordée est donc de 624,42€
2022-244	Association des Etudiants et Anciens Etudiants en Géologie de l'Université de Dijon	AEAEGUD	Non		Week-end de terrain à Saint-Romain	01/04/2022	03/04/2022	263,06	131,53	-	report	0,00	Dossier incomplet : il manque les devis, c'est le livret qui a été déposé à la place.
2022-246	THEATRE UNIVERSITAIRE DE DIJON	TUD	Non		FESTIVAL ECLOSION 11+12+13	29/03/2022	02/04/2022	14 981,01	4 000,00	1 481,01	favorable	4 000,00	Dossier de grande qualité
2022-247	Erasmus Student Network InsiDijon	ESN InsiDijon	Non		Voyage à Besançon	19/03/2022	19/03/2022	554,20	236,00	-	report	0,00	Dossier incomplet : la fiche d'engagement est vierge, et n'a pas été envoyée malgré un délai supplémentaire accordé jusqu'au 13/04/22.
2022-255	Association Bourguignonne des étudiants en Pharmacie	ABEP	Non		XXVIIème Gala de Pharmacie	12/03/2022	13/04/2022	27 748,24	2 774,90	-	favorable	2 774,90	Conseil de la commission : attention aux "factures" qui ne sont pas adressées à l'association (tant pour la tenue de la comptabilité générale, que pour le futur bilan de facton subventionnée)
2022-257	Association Processualis	Processualis	Non		Voyage institutionnel à Paris	14/03/2022	16/03/2022	2 665,34	1 332,67	-	favorable	1264,46	La commission recalcule en soustrayant des logements (2 nuits pour 2 personnes, car apparaissent 24 logements alors que certains participants sont signalés dans le dossier comme logés par leurs propres moyens) ; et en soustrayant des billets de train A/R pour les participants non étudiants (enseignants et professionnels) en application du règlement du FSDIE. La commission attribue donc le montant recalculé, soit 1264,46 €.
2022-258	Stock	Stock	Non		Concert de Printemps	15/03/2022	15/03/2022	2 088,00	450,00	200,00	favorable	450,00	
2022-259	CORPORATION DES ETUDIANTS EN DROIT DE BOURGOGNE	C.E.D.B	Non		SEMAINE DU DROIT	21/03/2022	25/03/2022	674,50	330,00	-	report	0,00	Le budget prévisionnel n'est pas correct, il ne fait pas apparaître de total des recettes. Attention pour le devis 1 : c'est le montant HT qui a été pris en compte, et non le TTC. Puis, ce document est incomplet pour l'instruction du dossier : c'est un extrait d'une copie écran, avec seulement 2 lignes qui apparaissent, pour 20,78 € et non la totalité des achats (114,74 €, indiqué dans le budget prévisionnel.) Des devis sont incohérents avec le budget prévisionnel : le devis n°4 (753 € impression dans le devis, 125,25 € qui apparaissent dans le budget) et les courses (citées plus haut) Les chevalets devront être conservés pour de futurs événements. L'association doit corriger et mettre en conformité budget prévisionnel et devis présentés pour prochaine présentation, en report. Elle devra saisir un dossier complet et corrigé, en ligne.

n° dossier	Association (nom en clair)	Association (acronyme)	Dossier en report ?	Date commission report	Titre du projet	Date début du projet	Date fin du projet	Budget total (€)	Montant subvention FSDIE sollicitée (€)	Montant subvention culturelle sollicitée	Avis commission	Montant accordé (€)	Commentaires
2022-262	Association des Etudiants en Culture, Education et Formation de l'Institut Universitaire Professionnalis� de Dijon	ACEF	Oui	25/01/2022	LA CABANE	28/02/2022	26/03/2022	3 822,20	500,00	-	favorable	500,00	Un devis est enregistr� en d�faveur de l'association (prestation de Marie-Laure Bruneau, avec 1645 � dans le budget au lieu de 1745 � qui apparaissent dans le devis) ; Un calcul indiqu� ne correspond pas au chiffre du budget pr�visionnel (891-491 � = 400 � et non 309 � du budget pr�visionnel). Malgr� tout, la commission �met un avis favorable pour la subvention de 500 �. Il faudra toutefois �tre tr�s vigilant � l'avenir, pour de prochaines demandes de subvention, et penser � d�poser la demande d'autorisation d'organisation d'�v�nement ("notice de s�curit�" et ses annexes), conform�ment � la proc�dure en la mati�re, rappel�e r�guli�rement aux associations et disponible en permanence sur uB-Link.
2022-266	Association Sportive de l'Universit� de Bourgogne - Section STAPS	ASUB STAPS	Non		Raid de fuB	07/05/2022	07/05/2022	9 246,00	8 000,00	-	Refus	0,00	Un rendez-vous avec l'association est exig� par le Vice-pr�sident Maxence Roullat, face aux nombreuses irr�gularit�s, non conformit�s et aux doutes sur l'organisateur r�el de l'�v�nement. (Cf. sur le dossier de pr�sentation apparait "au nom de l'ASUB" et non par l'ASUB, mais aussi que l'association qui organise est "Raid de fuB", sur un autre c'est l'association "Raid uB 2022" qui est inscrit ou "organis�e par « Association Raid de l'UB - Facult� des Sciences du Sport »), aux noms des personnes et responsables sur les documents qui diff�rent de l'un � l'autre. Le budget pr�visionnel est sign� de P. Debarbieux qui signe en tant que pr�sident de l'association, ce n'est pas r�gulier puisque c'est Rayane Roty qui en est le pr�sident. Sur un autre document est indiqu� que l'association est repr�sent�e par Monsieur Lois Brivet qui n'est pas membre responsable de l'association. Le dossier est �galement incomplet et donc non recevable puisque seules deux d�penses sont justifi�es (flocage et s�curit� mais aucune autres : promotion publicit�, autre restauration, lot cadeaux, ravitaillement, cano�, carabine, tir � l'arc...), et il n'y a pas le nombre de participants ni le montant des inscriptions. Enfin l'association demande trop de subvention : 8000 � sollicit�s sur un budget total de 9000 �, or la demande maximale est de 50 %. Trop d'irr�gularit�s qui entraînent le rejet du dossier
2022-267	Association des Etudiants en Culture, Education et Formation de l'Institut Universitaire Professionnalis� de Dijon	ACEF IUP	Oui	14/01/2022	La Nuit des Etudiants au Consortium Museum	10/03/2022	10/03/2022	4 557,33	350,00	-	favorable	350,00	
2022-269	ISATHLON	ISATHLON	Non		TRANSPORT DES JOUEURS ET SUPPORTERS DE L'ISAT POUR PARTICIPER AUX « OVALIES » A BEAUVAIS	05/05/2022	08/05/2022	4 659,00	1 880,00	-	favorable	1 880,00	Attention � bien obtenir une facture adress�e � l'association
2022-273	ISAT Kart Team	IKT	Non		Kart Low Cost Challenge	12/05/2022	13/05/2022	2 110,00	1 055,00	-	report	0,00	Dossier incomplet, il n'y a que 2 devis transmis dont 1 avec une tarification incompl�te; d'ailleurs, le budget pr�visionnel indique "en attente de devis" ou "non d�fini" pour la plupart des d�penses, il n'est pas possible d'instruire la demande. Le VP et le BVE rest � disposition pour former l'association, nouvellement cr�e et labellis�e, si besoin. Pour son d�p�t en report, elle devra bien transmettre toutes les pi�ces, tous les justificatifs des d�penses qui figurent dans le budget.
2022-274	Corporation Bourguignonne des Etudiants en Biologie	CBE Bio	Non		Gala des Etudiants en Biologie 2022	08/04/2022	09/04/2022	8 168,68	2 450,00	-	favorable	2 450,00	Dossier complet, clair et r�gulier
2022-275	Corporation des Etudiant en M�decine de Dijon	C.E.M.D.	Non		Gala de fin d'ann�e des �tudiants en m�decine de Dijon	27/05/2022	28/05/2022	21 849,78	2 184,98	-	favorable	2 184,98	
2022-276	Association des �tudiants en Culture, Education et Formation	ACEF	Oui	25/01/2022	Exposition photographique au Th�tre Mansart - La Loi du March�	06/01/2022	18/03/2022		680,00	-	favorable mais moindre que demand�	671,00	Le maximum qui peut �tre demand� est 671 � et non 680 � pour respecter le plafond de 50 % du budget. La commission rend un avis favorable � l'attribution d'une subvention, mais de ce montant.
2022-278	Association �tudiante des G�ographes Dijonnais	AEGD	Non		Gala de fin d'ann�e	13/05/2022	14/05/2022	670,33	268,00	-	favorable	268,00	
2022-279	Association Arch�ologique Universitaire de Bourgogne	AAUB	Oui	25/01/2022	Sortie � Vienne et Saint-Romain-en-Gal	19/03/2022	19/03/2022	629,42	310,00	-	favorable	310,00	
2022-281	Club Universitaire Bourgogne Echecs	CUBE	Non		1er Blitz du CUBE	01/05/2022	01/05/2022	858,4	279,20	-	favorable	279,20	
2022-285	Association des Jeunes M�decins G�n�ralistes de Bourgogne	AJMGB	Non		1er gala des internes en m�decine g�n�rale par l'AJMGB	14/05/2022	15/05/2022	15 000,00	3 000,00	-	favorable	3 000,00	La commission se r�jouit de la participation d'autres associations �tudiantes � l'�v�nement
2022-288	Organisation pour la promotion des �changes inter-facult�	OPEIF	Non		ECHANGE INTER-FACULTES FRANCE-TOGO	15/08/2022	11/09/2022	20 112,16	10 000,00	-	favorable	10 000,00	
Total		25						147 500,58	43 027,14	1 681,01		32 016,82	

Instances CFVU :	03/05/2022
CA :	16/05/2022

Commission FSDIE du 07/04/2022

Maison de l'Etudiant, salle 115

Compte-rendu

Membres

Présents : France Herrscher (BVE), Véronique Lahaie, Maxence Roulliat.

Excusés avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat), Alain Rauwel (procuration à V. Lahaie).

Excusés : David Cousson, Liam Fontaine.

Absents : Léana Mc Carthy, Soline Pion, Ambre Adamiak, Léa Clouzot,

Associations représentatives

Présente : BEDAPS (Sébastien Orłowski),

Excusée : Radio Dijon Campus

Absentes : CEDB, UNEF, Epi'campus, ASUB section Chalon

La commission est présidée par Maxence Roulliat.

La séance principale s'est tenue le 07/04/2022. Toutefois, à la lecture des demandes, face au constat d'un grand nombre de dossiers avec irrégularités et tenant compte des spécificités de certains dossiers, certaines associations se sont vu accorder un délai jusqu'au 13/04/2022 pour apporter des corrections à leurs demandes, et avoir ainsi une chance d'avoir une subvention si elles satisfaisaient aux demandes de la commission sans que leur dossier soit automatiquement placé en report.

La plupart ont donné suite et apporté les informations, corrections et/ou documents demandés. D'autres ne l'ont pas fait et ont donc vu leur demande placée en report.

Le nombre de projets déposés par les associations est en nette augmentation sur cette campagne de FSDIE actuelle ce qui semble être de bel augure pour la reprise de la vie associative, pan essentiel de la vie étudiante.

Malgré tout, les irrégularités dans les dossiers font appel à une réflexion sur la formation que nous proposons aux associations et nous invite à la renforcer et la diffuser plus largement.

Enfin une période de travail sur les statuts du FSDIE va avoir lieu dans le cadre de la nouvelle circulaire de la Ministre Frédérique Vidal et sur plusieurs besoins de changements constatés au fur et à mesure des commissions.